

**DOCUMENTS A FOURNIR LORS D’UNE INSCRIPTION**

**AU SEIN DE L’A.I.S. Du pays de Herve**

Pour justifier que le demandeur remplit les conditions d’accès, il s’engage à fournir les documents suivants :

* Copie de la carte d’identité (recto-verso) des personnes majeures composant le ménage ;
* Composition de ménage actuelle ;
* Historique adresse (certificat de résidence) de tous les membres majeurs du ménage ;
* Preuve de TOUTES les ressources de tous les membres composant le ménage et ce, durant

Les **6 derniers mois** (ressources : salaire ; indemnités de mutuelle ; revenu d’intégration sociale ; allocations de chômage ; allocations familiales ; pension alimentaire, etc…) ;

* Preuve du paiement du loyer durant les **3 derniers mois** ou à défaut, les raisons pour lesquelles vous n’avez pas effectué le paiement des loyers ;
* Une copie (**dans son entièreté**) du dernier avertissement extrait de rôle de tous les membres majeurs du ménage ;
* Une attestation de non propriété.
* Une copie du contrat de bail actuel et du renon éventuel ;
* Une copie de la dernière facture de gaz/électricité/eau ;

**Selon la situation** :

* Une copie du jugement concernant la garde des enfants (afin de justifier le nombre de chambre). En l’absence de jugement, une attestation d’arrangement amiable devant notaire ou une attestation sur l’honneur des deux parents ;
* Une copie de l’attestation de reconnaissance de handicap par le Ministère ;
* En cas d’endettement, une attestation concernant votre situation budgétaire : médiation de dettes / administration provisoire de biens / règlement collectif de dettes / guidance budgétaire au CPAS ;
* Une copie de l’arrêté d’inhabitabilité ou d’insalubrité pris pour le logement actuel ;
* Une copie du jugement concernant l’expulsion du logement actuel ;
* La preuve de la mise en vente du logement loué OU duquel vous êtes propriétaire ;
* Une attestation de sans abri ;
* Une attestation de grossesse ;
* Une attestation de fréquentation scolaire.

Je marque mon accord pour l’utilisation de mes données à caractère personnel. Celles-ci ne seront utilisées qu’au sein de l’AIS du Pays de Herve et ce, pour permettre une attribution éventuelle d’un logement au sein de l’AIS du pays de Herve.

L’A.I.S. couvre les communes de **HERVE, BLEGNY, DALHEM, VISE, OLNE, AUBEL, SOUMAGNE et FLERON.**

Pour les inscriptions, veuillez contacter une médiatrice sociale, **Aurore BAUDHUIN**, au 087/69.36.36 ou **Chloé LEJEUNE** au 0492/45.42.87 du lundi au vendredi. Une fois votre inscription validée, celle-ci devra être renouvelée **tous les 6 mois** auprès de l’agence par simple contact téléphonique.